

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Questembert Communauté

**ENTRE**

**L'ÉTAT, représenté par M. Joël MATHURIN, préfet du Morbihan**

**Ci-après désigné par « l'État »**

**ET**

**Questembert Communauté, représenté par M. Patrice LEPENHUIZIC, président de Questembert Communauté**

**Ci-après désigné par « Questembert Communauté »**

**»**

**ET**

**La Banque des territoires d'autre part représenté par M. BESSON, directeur territorial,**

**Ci-après désigné par « Banque des Territoires »**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

### 1.1. Les Contrats de relance et de transition écologique

Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE pourront être enrichi de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Questembert Communauté autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Conclu pour une durée de six ans, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat et, le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire. Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'Allocations Familiales...).

### 1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de Questembert Communauté et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE QUESTEMBERT :

**13 COMMUNES**  
**327,8 km<sup>2</sup>**  
**22 762 HABITANTS**

La Communauté de Communes de Questembert regroupe 13 communes.

Ce territoire localisé dans le sud-est du Morbihan bénéficie d'une position géographique privilégiée. Rural du point de vue de ses paysages et de sa structure économique, le territoire de Questembert Communauté tend à être un espace de plus en plus sous influence urbaine. Questembert Communauté se situe à l'est de Vannes, entre la zone littorale du golfe du Morbihan, la Vilaine, la vallée de l'Oust, et l'arrière des hauteurs des Landes de Lanvaux.

### Synthèse éléments de diagnostic territorial \*:

#### \*Prise en compte des principaux diagnostics territoriaux

*Diagnostic PLUI Questembert Communauté ayant les effets d'un SCOT – 18 décembre 2019*

*Etude des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis PLUI ayant les effets d'un SCOT - PLUI Questembert Communauté ayant les effets d'un SCOT – 18 décembre 2019*

*Diagnostic Plan Climat Air Energie – 2019*

*SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE-Arc Sud Bretagne-Questembert Communauté-Juillet 2021*

*Diagnostic agricole –PLUI –2019*

*Diagnostic territorial Terraterre mars 2015*

*Diagnostic habitat public et privé ADIL mai 2015)*

*En cours Diagnostic agricole –Comite territorial unité vilaine aval –2021*

### L'Aménagement spatial

Afin de créer les conditions d'un rééquilibrage territorial entre la frange est et ouest et afin de conforter la place de Questembert, le développement territorial s'appuie sur l'organisation suivante :

- Questembert est identifié comme le pôle principal. Chef de file du développement intercommunal et de la frange ouest, ce pôle est en mesure d'affirmer et de faire rayonner Questembert Communauté au-delà de ses limites administratives. L'ambition est d'affirmer le positionnement de ce pôle au regard des pôles voisins comparables notamment d'Elven. Par ailleurs, Questembert accueillera de manière préférentielle les équipements commerciaux et activités économiques d'envergure ainsi que les équipements et services d'influence intercommunale. La commune a intégré le dispositif Petites villes demain.

- Malansac est identifié comme le pôle structurant de la frange est dont la vocation principale est d'être le pôle secondaire de Questembert Communauté. En complémentarité avec le pôle de Questembert, Malansac accueillera de manière préférentielle les équipements, services, commerces et autres activités économiques.

La commune a intégré le dispositif Petites villes demain.

- Rochefort-en-Terre est identifié comme pôle touristique d'envergure. Au-delà de sa fonction touristique Questembert Communauté affirme également la fonction résidentielle de Rochefort-en-Terre et souhaite maintenir une vie locale.

- Les autres communes constituent des communes de proximité qui ont vocation à garantir la vitalité et la pérennité de l'espace rural et agricole. C'est pourquoi, l'intercommunalité prévoit de créer les conditions du maintien et/ou du développement de leurs offres de proximité (logements, commerces, etc.). Ces communes bénéficieront de l'accueil de population ainsi que des activités commerciales et artisanales de proximité. Ils seront assignés à des objectifs de densité et de mixité sociale.

Les communes bénéficient grâce au PLUI et l'étude approfondie sur les potentiels de renouvellement du tissu urbain d'un référentiel foncier.

La méthodologie du référentiel foncier doit permettre :

- d'une part, d'identifier au sein de l'enveloppe urbaine les gisements fonciers bâtis et non bâtis qui sont potentiellement mobilisables/mutables/densifiable,
- d'autre part, d'apporter un éclairage sur sa capacité à mobiliser son foncier afin de répondre aux besoins et satisfaire les objectifs en matière de renouvellement urbain et de construction de logements.

En effet, investir les disponibilités foncières et immobilières constitue un enjeu majeur pour chaque commune de l'intercommunalité.

Entre 2004 et 2013, 200,68 hectares ont été consommés par l'urbanisation, soit 22,2 ha par an en moyenne dont une majorité dédiée à l'habitat avec 143 ha.

### Les évolutions démographiques et l'Habitat

Le territoire est attractif en témoigne sa croissance démographique significative depuis les années 1970 accentuée dans les années 2000 par l'arrivée d'un grand nombre de ménages. En effet, entre 1999 et 2012, la population a augmenté de 29% ce qui est bien supérieur à la moyenne départementale (13,7%) et régionale (11,3%). Cette évolution s'est effectuée principalement sur la moitié ouest du territoire et illustre ainsi l'effet de dilatation de l'aire urbaine de l'agglomération Vannetaise.

Questembert Communauté comptabilise 22 424 habitants dont 1/3 de la population habite à Questembert, soit près de 7 500 habitants. Le reste de la population se répartit de manière homogène entre les différentes communes du territoire. La plus petite commune, Le Cours, compte un peu plus de 600 habitants.

Le parc de logements est classique de celui observé sur les territoires ruraux, à savoir essentiellement composé de grands logements en maisons individuelles. Il compte ainsi 92% de maisons, taux constant entre 2006 et 2012, et le parc des résidences principales est composé à 52% de logements de 5 pièces ou plus.

Alors que les profils et des ménages et les parcours résidentiels se diversifient, la production récente accentue cette spécialisation sur les logements de grande taille en individuel.

#### Chiffres clés :

- ✓ 12 530 logements sont recensés en 2017
- ✓ Moyenne de 7.5% Logements vacants (2017)
- ✓ 13% Part de résidences secondaires (2017)
- ✓ 116 m<sup>2</sup> de surfaces moyennes des logements commencés (constructions neuves) 2013-2017
- ✓ Taux d'évolution annuel du nombre de logements sociaux (RPLS) 2014-2019 de -2.69%

Source : Observatoire des territoires - ANCT      Référentiel géographique : Communes (2020) - Tableau 1 annexé .

## Les mutations économiques et l'emploi-

En 2013, plus de 1800 établissements dont 530 employeurs maillent le territoire communautaire. Selon, l'INSEE en 2012 Questembert Communauté compte 6 399 emplois, dont 43% des emplois sont concentrés au sein de la commune de Questembert soit 2 751 emplois. Cette concentration s'explique par le nombre significatif d'équipements et services (supermarché, emplois liés aux services publics, etc.) et par la présence d'un tissu entrepreneurial dense d'artisans et d'industriels. Parmi les autres communes, seules Rochefort-en-Terre, La Vraie-Croix, Malansac et Lauzach semblent se distinguer en concentrant 36 % de l'emploi en raison d'une part de leur accessibilité routière, d'autre part de leurs zones d'activités d'envergure communautaire ou de leur attractivité touristique.

Un basculement progressif vers une économie présentielle et plus généralement vers une tertiarisation de L'économie est observée.

Occupant 58% du territoire, le secteur agricole représente 18% des établissements. L'agriculture est un acteur majeur de l'aménagement de Questembert Communauté et joue à ce titre un rôle dans l'équilibre économique, spatial et paysager de l'intercommunalité. Cette agriculture locale marquée historiquement par l'élevage est confrontée, comme le reste du secteur agricole à l'échelle nationale, à de profonds changements structurels.

Le recensement agricole de 2010 fait état de 440 sièges d'exploitation et d'une surface agricole totale de 18 500 ha.

Parallèlement à cela, 7% des établissements employeurs de types industriel et artisanal concentrent 36% des emplois salariés privés. Le secteur agro alimentaire est historiquement très employeur et constitue également l'ADN économique de Questembert Communauté.

### **Il existe sur le territoire quatre zones d'activités économiques d'envergure : Lauzach, La Vraie-Croix, Malansac et Questembert.**

Les zones d'activités stratégiques, dont le rayonnement sera départemental voire régional et qui ont vocation à accueillir des entreprises d'envergure et répondre ainsi à des besoins principalement exogènes (industrielle, logistique, etc.) sont les zones d'activités situées à Lauzach, à Questembert, à Malansac et à La Vraie-Croix. De même, les communes de Questembert, Berric et Molac abritent les zones d'activités structurantes, de taille inférieure aux zones d'activités stratégiques, ces dernières ont vocation à répondre aux besoins endogènes et exogènes.

#### **Chiffres clés :**

- ✓ Taux de création d'entreprise de 13.6% en 2019
- ✓ Taux de chômage de 11.1% en 2019
- ✓ Part des déplacements domicile voiture 87.3% en 2019

*Source : Observatoire des territoires – ANCT- Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) 2018*

## La gestion des déchets sur le territoire

Le territoire compte 2 déchèteries. Questembert Communauté exerce la compétence élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. La compétence « traitement » est déléguée au Syndicat du Sud Est du Morbihan (SYSEM).

## La mobilité-

Un plan de mobilité rural a été élaboré à l'échelle du territoire de Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne entre 2017 et 2018. Les constats établis dans le cadre de ce projet sont notamment :

- Part importante des trajets réalisés en voiture individuelle
- Peu d'infrastructure pour des pratiques de mobilité alternatives
- Une part importante de la population dépendante d'alternatives à l'automobile : - de 18 ans, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes sans permis de conduire...
- Des atouts quant au maillage ferroviaire de Questembert Communauté avec les gares de Questembert et Malansac

Un plan d'action a été approuvé fin 2018 et prévoit notamment :

- Le développement d'un réseau de voies cyclables sur le territoire via un schéma cyclable en cours d'élaboration
- Le développement du covoiturage via le réseau OuestGO
- Le développement de la multi-modalité sur les gares du territoire
- Le développement d'un service d'auto-partage
- L'accompagnement au développement des alternatives à l'automobile : navette estivale, location de VAE...

Questembert Communauté a initié une politique relative au développement des pratiques cyclables lors de l'élaboration de son plan de mobilité rural qui a permis de prendre conscience d'une forte dépendance à l'automobile.

Depuis, un certain nombre d'actions portées par Questembert Communauté visent à promouvoir les pratiques alternatives et notamment la pratique du vélo :

- Mise en place du forfait mobilité durables pour les agents communautaires,
- Création de places de box vélo sécurisés sur les sites des gares de Questembert et Malansac,
- Service de location de VAE longue durée pour les habitants du territoire,
- Service de VAE en libre-service entre la gare de Questembert et le centre-ville,
- Inventaire en cours des infrastructures de services pour les cyclistes avec la destination touristique Bretagne Sud Golfe du Morbihan,
- Aménagement et balisage d'une boucle touristique 'vélo-promenade' entre Malansac, Rochefort-en-Terre et Saint-Gravé,
- Développement d'un outil de gestion du réseau de voie cyclables avec la destination touristique Bretagne Sud Golfe du Morbihan,

Parmi ces actions, le Schéma Directeur vélo en cours de finalisation est l'outil le plus ambitieux. Il vise à engager la collectivité dans une programmation pluriannuelle d'aménagement de voies cyclables à l'échelle du territoire communautaire. Un réseau de 55 km de voies a ainsi été défini comme structurant. Les différents axes sont qualifiés par leur intérêt touristique, utilitaire (déplacement du quotidien) ou mixte.

Le schéma directeur vélo vise également à créer un référentiel commun sur la signalétique, le balisage ou la nature des infrastructures créées.

La Véloroute sur le territoire de Questembert Communauté emprunte l'ancienne voie ferrée de la ligne Questembert-Mauron. L'axe traverse d'abord le territoire de la commune de Molac mais aucun aménagement significatif ne permet de relier le centre-bourg de Molac.

La voie s'achève à l'hippodrome de Questembert dans le secteur de Bel-Air. A partir de là, un travail de balisage véloroute et une voie vélo en site propre permettent une prolongation de l'itinéraire jusque dans le centre-ville de Questembert. L'actuel itinéraire de la véloroute n°3 s'achève ici.

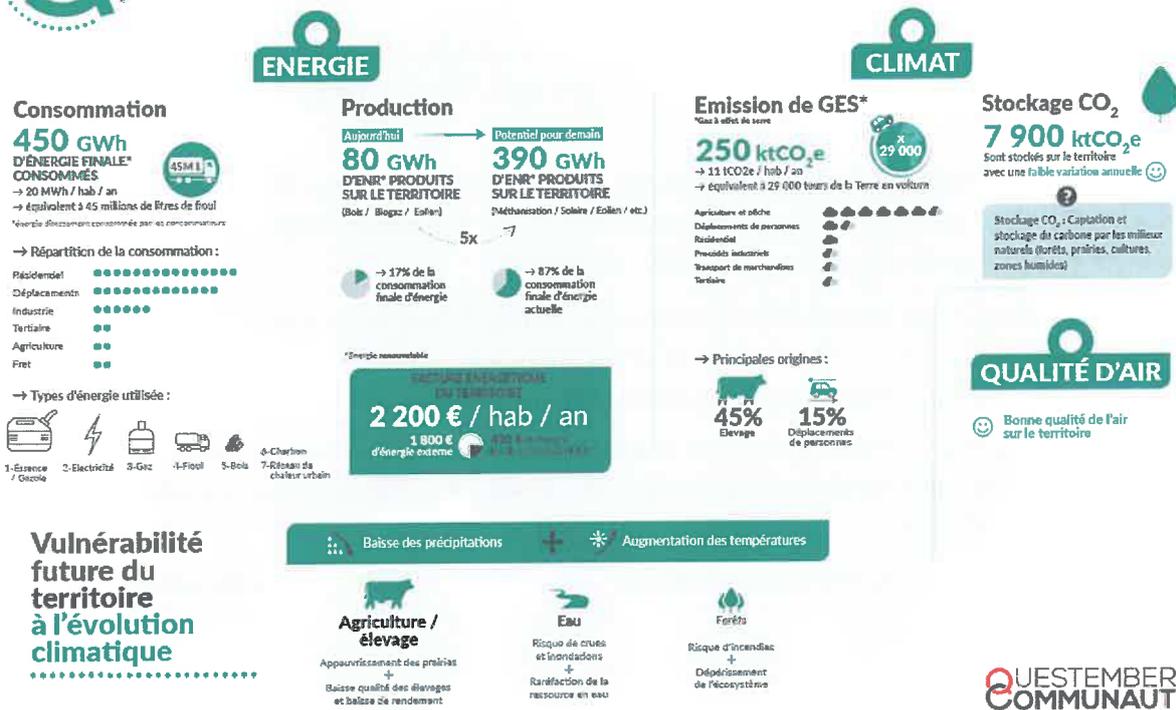
### Le profil énergétique du territoire

Devenir TEPOS Territoire à énergie positive :

Questembert Communauté a pour objectif une réduction maximum de ses besoins en énergie : par le développement d'énergies renouvelables locales, à la hauteur de ses besoins.  
Et ce, selon les capacités et ressources du territoire.



## PROFIL AIR ENERGIE CLIMAT DE QUESTEMBERTE COMMUNAUTE



### Consommation Energie Finale et production

En parallèle, la Communauté de communes a lancé en 2007 une démarche de création de Zones de Développement de l'Eolien. Elle a alors souhaité mettre en place un projet éolien participatif sur son territoire, sur les ZDE validées par le Préfet en 2009. Pour ce faire, elle a retenu ENERCON IPP pour développer ces projets.

La collectivité s'est dotée également d'un cadastre solaire pour faciliter la réalisation de projets de production solaire par l'ensemble des acteurs du territoire.

### Les Equipements publics et services à la population

Selon la BPE 2014, l'intercommunalité dénombrait au total 703 équipements, services et commerces. Les 3/4 de ces équipements sont dits de gamme de proximité. Les équipements destinés aux services aux particuliers (restaurant, coiffeur, banque, etc.) sont les plus nombreux.

Les équipements à vocation sportive et récréative constituent 1/5 des équipements et sont présents en nombre dans les communes de petite taille.

En se basant sur le diagnostic du PLUI, 1/3 de la population a moins de 30 ans.

Les enfants de moins de 15 ans représentent à eux seuls 20 % de la population du territoire.

Cela représente 3,3 points de plus que ce qui est enregistré à l'échelle du département.

Il y a 871 jeunes de 15 à 17 ans.

Plus de 200 naissances sont enregistrées chaque année sur le territoire. 67,5 % sont des familles sur 9773 ménages dont 30,5 % de couples avec enfants et 6,7 % sont des familles monoparentales.

Les couples avec enfants sont ainsi surreprésentés à l'échelle de l'intercommunalité, par rapport au territoire départemental avec 6,2 points de +. Les familles nombreuses sont plus fréquentes que dans le reste du Morbihan.

Notons que l'offre de santé représente 16% de l'offre globale en équipements. Les équipements de santé sont principalement localisés à Questembert. Cette offre devra être confortée dans le cadre du projet de territoire.

Les communes du territoire de Questembert communauté sont réparties dans deux « territoires de vie de santé » (libellé ARS) : territoire de Questembert et d'Elven. Au 1er octobre 2020, les 13 communes sont classées en zones d'actions complémentaires (ZAC - libellé ARS).

Questembert Communauté dispose à Questembert d'un Espace France service labélisé, d'un centre social, d'un bus animation, d'un relais petite enfance, sept structures ALSH, d'un point information jeunesse et point accueil écoute jeunes pour proposer des lieux ressources à destination de l'ensemble des publics.

L'objectif de Questembert communauté est de développer une politique qui place la famille et la parentalité au centre du projet politique du territoire. La compétence sociale de la collectivité souhaite agir sur le soutien et la prévention des publics.

### **Biodiversité –Qualité de l'eau Une forte interdépendance entre le réseau hydrographique, les étiers et le littoral.**

On distingue sur le territoire 7 unités paysagères :

- Le rideau forestier
- La Vallée de l'Arz
- Le plateau de Questembert
- La dentelle de Rochefort
- L'espace arrière-littoral
- La Plaine de Trévelo
- Et la Plaine agricole entre deux vallées.

Questembert Communauté se situe dans le périmètre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux) du bassin Loire-Bretagne avec deux SAGE : le SAGE vilaine et le SAGE Golfe du Morbihan.

Il est également concerné par les sites du réseau Natura 2000 -Vallée de l'Arz et Marais de Vilaine dont les structures administratrices sont le syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust et l'Institut d'Aménagement de la Vilaine.

Questembert Communauté présente un réseau dense de 27 cours d'eau.

Le territoire est référencé sous 10 masses d'eau dont les contrats territoriaux Grand Bassin de l'Oust, Unité Aval de la Vilaine et contrats côtiers Golfe du Morbihan sont en cours de révision.



- Donner les moyens à Questembert Communauté d'offrir un territoire attractif pour les visiteurs, les habitants et les futurs habitants
- Adapter et structurer l'offre en équipements et services aux bassins de vie locaux
- Accroître la fonction commerciale de Questembert Communauté

### AXE 3/ ANTICIPER LES EVOLUTIONS DES MODES DE VIE

#### ADAPTER LE PARC DE LOGEMENTS A LA DIVERSIFICATION DES TRAJECTOIRES RESIDENTIELLES

- Faciliter les parcours résidentiels au sein de Questembert Communauté
- Vers une montée en gamme de l'offre de logements : des opérations urbaines de qualité, qui valorisent la « vie à la campagne »

#### INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

- Assurer le développement des énergies renouvelables, source d'indépendance énergétique, de création d'emplois locaux et d'amélioration de l'efficacité climatique
- Agir en la matière sur le parc de logements

#### PROMOUVOIR DE NOUVELLES PRATIQUES EN MATIERE DE MOBILITE

- Offrir de nouveaux services à la mobilité répondant davantage aux besoins locaux
- Sensibiliser et communiquer sur la mobilité durable

*Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.*

### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le CRTE a pour base les objectifs du PLUI ainsi que les orientations du PCAET.

A partir des enjeux des documents de planification et du projet communautaire,

A partir de l'analyse des priorités d'investissement communal et des rencontres effectuées auprès des communes,

A partir de l'analyse des priorités d'investissement EPCI et des études stratégiques en cours, le présent contrat fixe quatre orientations stratégiques :

- 1- Soutenir l'attractivité du territoire et le développement des filières les défis du développement économique et de l'emploi**
- 2- Habiter et dynamiser durablement nos centralités les défis de l'habitat et de la revitalisation des cœurs de bourg**
- 3- Inscrire le territoire dans la transition écologique les défis de la mobilité durable, de la transition énergétique et de la préservation de la qualité de l'eau**
- 4- Accompagner les évolutions démographiques par une offre de service renforcée**

En cas d'évolution du contenu des orientations en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant. Les orientations stratégiques sont déclinées en fiches actions décrites dans l'article 4.

### Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction des orientations stratégiques priorisées à travers la déclinaison de 12 fiches actions prévisionnelles listées ci-dessous :

Fiche action n°1 : Zones d'activités économiques : Requalification zones d'activités Recyclage foncier et dépollution site industriel / Extension de foncier industriel

Fiche action n°2 : Soutien aux activités primaires et filières alimentaires

Fiche action n°3 : Centralités: Requalification cœur de Bourg – programme de travaux avec vocation multiple commerce – habitat – recyclage foncier

Fiche action n°4 : Habitat: construction – rénovation de logements sociaux

Fiche action 5: Espace public- programme voirie- entrée de Bourg

Fiche action 6: Rénovation énergétique des bâtiments publics

Fiche action 7: Production d'énergies renouvelables thermiques

Fiche action 8 : Mobilité durable

Fiche action 9 : Plan Vélo sections communales et intercommunales

Fiche action 10 : Gestion intégrée de la ressource en eau

Fiche action 11: Equipement de proximité - Service essentiel

Fiche action 12: Solidarité – Action sociale- Développement de services intermédiaires- Gens du Voyage

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les fiches actions sont annexées au présent contrat en annexe 1.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les fiches actions précisent :

- Les maîtrises d'ouvrage prioritaires
- Les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus;
- Les types de financements mobilisables
- L'ingénierie et accompagnement disponible
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;

#### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Dans le cadre de France relance, le territoire a été soutenu dès la fin 2020 et sur le premier semestre 2021. Ces investissements sont valorisés dans les fiches action décrites en annexe.

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE et ses fiches actions, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement et accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- *Projet culturel en cours d'élaboration en partenariat avec la DRAC*
- *La convention territoriale globale CAF*
- *Le Plan mobilité rural et le Plan Vélo en cours d'adoption*
- *Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel (PAGD Avril 2020), le SAGE vilaine et le contrat Bassin Versant Unité Vilaine*
- *La convention service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) avec la Région Bretagne*
- *Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique*
- *Le programme Petites Villes de demain en cours d'engagement sur les communes de Questembert et Malansac*
- *Le schéma d'accueil des entreprises et de développement économique avec la Région Bretagne*
- *Le contrat d'attractivité signé entre le Département du Morbihan et Questembert Communauté*
- *Le programme européen Leader signé à l'échelle de l'entente Pays de Vannes*

#### 4.2. Validation des actions

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle en annexe 2)

#### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Questembert Communauté se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales comme l'entente Pays de Vannes réunissant Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan Vannes agglomération. Ces relations se traduisent par des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Plusieurs orientations stratégiques sont ainsi communes aux trois EPCI :

- Habiter le Territoire et aménager économiquement et durablement nos centralités
- Se déplacer durablement
- Améliorer, préserver la qualité de l'eau

Ces orientations stratégiques communes permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions
- Encourager les solidarités entre les territoires ;
- Mutualiser des moyens le cas échéant

#### Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Les signataires conviennent de la nécessité de disposer de capacités d'ingénierie interne et des assistances à maîtrise d'ouvrage dont la collectivité aura besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et animer le CRTE.

Pour Questembert Communauté, le service contrats territoriaux mutualisé à l'échelle de l'entente Pays de Vannes sera chargé d'en assurer le suivi de manière transversale.

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## **Article 6 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à favoriser la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **6.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants indicatifs. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Ils sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées et ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat de Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

L'État mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Une maquette financière sera établie annuellement dans le cadre des conventions financières. Elle récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;

- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

## **6.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Questembert Communauté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à suivre la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

> L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

> Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

#### **Engagement de la Banque des territoires**

La Banque des Territoires accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs projets d'avenir pour des territoires plus durables tout en favorisant les leviers de développement économique, vecteur d'attractivité et de cohésion sociale et territoriale. Elle accompagne ainsi les acteurs des territoires dans la construction et la réalisation de leurs projets grâce à une large palette d'offres et de solutions opérationnelles :

- Un accès gratuit à des contenus destinés aux collectivités avec notamment 1/ un accès à une large base documentaire via la plateforme numérique « [banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr) » sur de nombreuses thématiques en cohérence avec les compétences des collectivités, 2/ un service de renseignement téléphonique sur des questions juridiques et financières et des conférences via Territoires Conseils,
- Un soutien à l'ingénierie opérationnelle pour accompagner les projets structurants du territoire avec notamment 1/ l'appui d'experts internes 2/ le financement à 100% d'études « flashes » sur des thématiques dédiées, 3/ le co-financement à 50% maximum d'études portées par la collectivité.
- Le financement des investissements des collectivités territoriales notamment 1/ les constructions ou réhabilitations de bâtiments publics, y compris éducatifs ou autres bâtiments accueillant des scolaires, 2/ acquisition de matériels roulants propres et les infrastructures de transport (réseaux, ouvrage d'art...), 3/ les infrastructures et réseaux d'eau potable, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et de GEMAPI 4/ les projets autour de transition écologique et énergétique (biodiversité, production d'énergie renouvelable) 5/ les équipements de nature à renforcer l'attractivité touristique du territoire, 6/ les investissements immobiliers en matière de santé et d'hébergement médico-social, et enfin 7/ le portage foncier et requalification de friches, avec ou sans production de logement social.
- L'investissement en fonds propres, en direct ou de manière intermédiée, dans des projets, en partenariat avec les entreprises du territoire notamment dans les domaines suivants : 1/ immobiliers commercial et d'entreprise, 2/ hébergements et équipements touristiques ou de loisirs, 3/ production d'énergie renouvelable et avitaillement, 4/ infrastructures et transport, 5/ services et usages numériques, 5/ projets à impact social ou environnemental.

#### **6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Concrètement, la mobilisation des citoyens se fera par le biais de temps de concertation et d'informations auprès des membres du conseil de développement Pays de Vannes regroupant plus de 90 structures et citoyens désignés.

Les membres ont ainsi été sollicités dans le cadre de l'élaboration des orientations stratégiques avec la mise en place d'une enquête et d'un temps d'information.

#### **Article 7 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

### 7.1. Le comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président de l'EPCI.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de Questembert Communauté, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE,

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Il pourra être mutualisé à l'échelle de l'entente Pays de Vannes avec Golfe du Morbihan Vannes agglomération et Questembert Communauté.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

Le comité de pilotage pourra être ouvert à des membres du comité technique et favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance. Celui-ci se réunira autant que de besoin pour assurer le suivi de sa mise en œuvre.

### 7.2. Le comité technique

Dans la phase d'exécution du CRTE, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes :

- Le conseil de développement du Pays de Vannes
- Les organismes consulaires ;
- Les intercommunalités voisines
- La Région Bretagne

Tout acteur associatif, institutionnel ou fédérations professionnelles permettant de représenter un milieu socio-économique représentatif des projets suivis dans le cadre du contrat le cas échéant.

Un bilan et un suivi de l'état d'avancement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique pourra être présenté au sein du comité technique.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

#### Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

#### Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Liste des indicateurs par Orientations :

<b>Orientation 1 Soutenir l'attractivité du territoire et le développement des filières <i>les défis du développement économique et de l'emploi</i></b>
<b>Indicateurs PLUi</b> Nombre d'équipements par type de polarité Surface d'emprise au sol des bâtiments commerciaux et économiques à l'hectare par zone d'activité économique Surface agricole utile Nombre d'exploitations accompagnées Nombre de changements de destination
<b>Indicateur PCAET</b> Suivi des consommations d'énergie par secteur (GWh) Suivi des émissions de GES par secteur (kt CO2e) Suivi des émissions de polluants atmosphériques par secteur (t) Surface de terres préemptées (en hectare) Nombre d'agriculteurs s'étant installés après préemption des terres par la collectivité Nombre d'exploitations agricoles soutenus commercialisant en circuits-courts Evolution de la part liée à l'emploi agricole sur le territoire (%) Part annuelle des communes accompagnées pour les cantines (%)
<b>Orientation 2 : Habiter et dynamiser durablement nos centralités <i>les défis de l'habitat et de la revitalisation des cœurs de bourg</i></b>
<b>Indicateurs PLUi</b>

Nombre de logements construits  
Nombre d'hectares consommé par an  
Nombre d'équipements par type de polarité  
Nombre de kilomètre de pistes cyclables fonctionnels et de loisirs

**Indicateurs PCAET**

Part Surface artificialisée  
Pourcentage des dents creuses urbanisées (%)  
Nombre et type d'aménagements créés pour lutter contre les effets « d'îlots de chaleur urbain »  
Linéaire de cheminements piétons (km)  
Linéaire de pistes cyclables (km)  
Nombre d'outils de modération de vitesse par an  
Nombre annuel de zones dangereuses sécurisées

**Orientation 3 : Inscrire le territoire dans la transition écologique  
les défis de la mobilité durable, de la transition énergétique et de la préservation de la  
qualité de l'eau**

**Indicateurs PLUi**

Consommation d'énergie par secteur  
Répartition du mix énergétique Région  
Consommation d'énergie par secteur  
Nombre de déclaration de travaux ou de permis de construire portant notamment sur l'installation d'énergies renouvelables  
Part modale des différents modes de transport sur le territoire pour les transports de voyageurs  
Nombre d'aires de covoiturage et nombre de places

**Indicateur PCAET**

Part annuelle des bâtiments publics ayant bénéficié d'audits énergétiques (%)  
Nombre de bâtiments publics pouvant atteindre un gain énergétique important après travaux (entre 30 à 50%)  
Suivi des consommations d'énergie par secteur (GWh)  
Suivi des émissions de GES par secteur (kt CO2e)  
Suivi des émissions de polluants atmosphériques par secteur (t)  
Nombre de projets EnR financés  
Nombre de nouveaux actionnaires par an à la SAS Questembert Communauté Énergie  
Part de la collectivité dans le capital d'un projet éolien (%)  
Suivi annuel de la production d'énergie renouvelable sur le territoire par type d'énergie (GWh)  
Niveau de production d'hydrogène sur le territoire (kWh) par an  
Linéaire de cheminements piétons (km)  
Linéaire de pistes cyclables (km)  
Nombre d'outils de modération de vitesse par an  
Nombre annuel de zones dangereuses sécurisées  
Qualité des principaux cours d'eau et masses d'eau souterraines  
Surface de captage d'eau potable artificialisée

**Orientation 4 : Accompagner les évolutions démographiques par une offre de service renforcée**

**Indicateurs PLUi**

Nombre d'équipements par type de polarité

**Indicateurs PCAET**

Part annuelle des bâtiments publics ayant bénéficié d'audits énergétiques (%)  
Nombre de bâtiments publics pouvant atteindre un gain énergétique important après travaux (entre 30 à 50%) par an  
Suivi annuel des consommations d'énergie par secteur (GWh)  
Suivi annuel des émissions de GES par secteur (kt CO2e)  
Suivi annuel des émissions de polluants atmosphériques par secteur (t)

**Indicateurs EMPLOIS/relance économique**

Nombre d'emplois créés  
Nombre d'entreprises créées

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.  
La durée de ce contrat est de six ans.  
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

#### Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre de fiches actions.  
Une révision à mi-parcours du présent contrat est notamment possible.

#### Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

#### Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Fait à Questembert, le **30 DEC. 2021**

**Le préfet**  
  
**Préfecture du Morbihan**  
**Joël MATHURIN**  
**Le Directeur Territorial**  
**Banque des Territoires**

**Le président**  
**Questembert Communauté**  
  
  
8 av. de la Gare  
56231 QUESTEMBERT  
CEDEX  
02 97 26 59 51

## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Fiches actions**

**Annexe 2 - Modèle convention financière annuelle**

## Annexe 1 : Fiches actions – Contrat de relance et de transition écologique Questembert Communauté

Liste des fiches actions :

<b>Orientation 1 Soutenir l'attractivité du territoire et le développement des filières <i>les défis du développement économique et de l'emploi</i></b>
Fiche action n°1 : Zones d'activités économiques : Requalification zones d'activités Recyclage foncier et dépollution site industriel / Extension de foncier industriel
Fiche action n°2 : Soutien aux activités primaires et filières alimentaires
<b>Orientation 2 : Habiter et dynamiser durablement nos centralités <i>les défis de l'habitat et de la revitalisation des cœurs de bourg</i></b>
Fiche action n°3 : Centralités: Requalification cœur de Bourg – programme de travaux avec vocation multiple commerce – habitat – recyclage foncier
Fiche action n°4 : Habitat: construction – rénovation de logements sociaux
Fiche action 5: Espace public- programme voirie- entrée de Bourg
<b>Orientation 3 : Inscrire le territoire dans la transition écologique <i>les défis de la mobilité durable, de la transition énergétique et de la préservation de la qualité de l'eau</i></b>
Fiche action 6: Rénovation énergétique des bâtiments publics
Fiche action 7: Production d'énergies renouvelables thermiques
Fiche action 8 : Mobilité durable
Fiche action 9 : Plan Vélo sections communales et intercommunale
Fiche action 10 : Gestion intégrées de la ressource en eau
<b>Orientation 4 : Accompagner les évolutions démographiques par une offre de service renforcée</b>
Fiche action 11: Equipement de proximité - Service essentiel
Fiche action 12: Solidarité – Action sociale- Développement de services intermédiaires- Gens du Voyage

## Orientation 1 Soutenir l'attractivité du territoire et le développement des filières

Fiche action n°1 : Zones d'activités économiques : Requalification zones d'activités Recyclage foncier et dépollution site industriel / Extension de foncier industriel

### Objectifs stratégiques

#### Convention cadre de développement économique avec la Région Bretagne

Orientation 1 : favoriser une économie respectueuse de l'environnement et ancrée dans son territoire

Action 1 Favoriser l'exemplarité de nos parcs d'activité

Action 2 : Harmoniser et structurer la gestion de nos parcs d'activité sur le territoire

Action 3 : Promouvoir notre territoire et nos entreprises

#### PLUi

#### FAIRE RAYONNER QUESTEMBERT COMMUNAUTE GRACE A SES POLES ECONOMIQUES D'EXCELLENCE

4. POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT ARTISANAL ET INDUSTRIEL EN TANT QUE « FER DE LANCE » DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5. AFFIRMER L'IDENTITE AGRICOLE, ATOUT INDENIABLE DE QUESTEMBERT COMMUNAUTE

#### OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE

18. ACCROITRE LA FONCTION COMMERCIALE DE QUESTEMBERT COMMUNAUTE

### Type de projets éligibles

- Etudes de faisabilité, études stratégiques
- Requalification, mises aux normes zones d'activités, densification, extension de foncier industriel (site industriel clé en main)
- Requalification, démolition, dépollution de friches économiques ayant une vocation future d'accueil d'activités artisanales, industrielles, tertiaires et commerciales
- Développement de lieux d'accueil innovants permettant l'accompagnement des entreprises aux différents stades de leur développement : espace de co-working, de télétravail, incubateur, pépinière, etc.
- Projets de production d'énergies renouvelables en zones d'activités : réseau de chaleur, centrales PV, etc.
- Réduction de l'impact écologique des projets d'aménagement : mise en valeur de systèmes écologiques, renaturation, restauration de linéaires bocagers, etc.
- Programmes d'animation en zones d'activités (déchets, énergies, emploi, etc.)

### Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, entreprises, associations, SPL, syndicats

### Dépenses éligibles

- Etudes
- Prestation externes
- Acquisition
- Honoraires
- Travaux démolition
- Travaux de construction
- Frais d'équipements : matériels et logiciels informatiques, aménagement intérieur, supports pédagogiques, petits matériels

### Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action
- Les projets de réhabilitation de bâtiments vacants et les emprises foncières déjà artificialisées seront prioritaires
- Le projet prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales
- Les projets présentant une démarche énergétique et climatique bas-carbone (intégration d'une consommation de chaleur d'origine renouvelable (chaudière bois, solaire thermique, ...) et/ou la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) et/ou l'utilisation de matériaux biosourcés) seront prioritaires

### Poids financier prévisionnel /projets total

4 projets d'espace co-working identifiés  
1 projet de recyclage de friche industriel en cours  
1 projet de recyclage de friche industriel en prévision  
1 projet d'étude commercial  
5 projets de requalification ZA et 6 projets de développement PAE – enveloppe prévisionnelle 8 600 000 €

### Modalités de financement

#### Enveloppe financière mobilisable:

- AAP ADEME sols pollués
- Banque des territoires
- DSIL/DETR
- Dispositif Etat Fond friche recyclage foncier
- Région Bretagne
- Etc.

#### Accompagnement technique :

- Démarche Morbihan Acti Parc
- Etc.

### Recensement 2021

Fonds Friche	Action 2 – Etudes Fonds Friches	Etablissement Public Foncier de Bretagne – Friche Doux Malansac
AAP Territoire d'industrie	Prefa Ouest (La Vraie Croix)	/ projet création 20 emplois
AAP Industries du Futur	M.U.P – Caden	

### Indicateurs d'évaluation proposés

#### Indicateurs PLUi

Nombre d'équipements par type de polarité  
Surface d'emprise au sol des bâtiments commerciaux et économiques à l'hectare par zone d'activité économique

#### Indicateur PCAET

Suivi des consommations d'énergie par secteur (GWh)  
Suivi des émissions de GES par secteur (kt CO2e)  
Suivi des émissions de polluants atmosphériques par secteur (t)

### Indicateurs EMPLOIS/relance économique

Nombre d'emplois créés  
Nombre d'entreprises créées



## **Orientation 1 Soutenir l'attractivité du territoire et le développement des filières**

Fiche action n°2 : Soutien aux activités primaires et filières alimentaires

### **Objectifs stratégiques**

#### **PLUi**

**FAIRE RAYONNER QUESTEMBERT COMMUNAUTE GRACE A SES POLES ECONOMIQUES D'EXCELLENCE**

**5. MAINTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIVITES AGRICOLES ET FACILITER LEUR ADAPTATION A UN CONTEXTE MOUVANT**

#### **PCAET**

**AXE 4 – PROMOUVOIR ET FACILITER L'ALIMENTATION DURABLE**

Action n°11 – Sensibiliser les citoyens à l'impact de leur consommation et aux bienfaits d'une alimentation durable

Action n°12 – Agir dans le cadre de la restauration collective publique et privée

Action n°13 – Faciliter l'installation et le maintien des agriculteurs en circuit-court et sous-signé de qualité

Action n°14 - Soutenir les outils et les filières commerciales locales facilitant le recours aux produits locaux

### **Type de projets éligibles**

- Etudes
- Diversification par le développement et la structuration des circuits courts et / ou de la filière biologique
- Soutien à la filière agricole dans la valorisation de la ressource en bois bocage
- Démarches collectives en faveur d'une structuration des filières alimentaires : restauration collective, particuliers et artisans commerçants
- Aménagement de points de vente de produits de proximité
- Mise en place d'outils sur le foncier agricole: échanges et regroupements parcellaires, observatoire foncier
- Actions favorisant le maintien ou la réimplantation de sièges (par exemple, création d'un espace test dédié à l'activité agricole, création d'une ferme communale, etc.)
- Accompagnement à l'installation d'exploitants : actions foncières, aide financière à l'installation
- Projet de restauration collective (cantines des écoles primaires) souhaitant s'engager dans une démarche durable et développer l'approvisionnement en produits locaux, de qualité et durable notamment ceux issus de l'agriculture biologique
- Actions de valorisation, communication, sensibilisation

### **Type de bénéficiaires**

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, entreprises, associations, SPL, syndicat

### **Dépenses éligibles**

Installation agricole :

- Etudes
- Prestation externes
- Acquisition
- Honoraires
- Travaux démolition
- Travaux de construction / extension / rénovation

Restauration collective

- Etudes
- Prestation externes

- Travaux d'extension / rénovation
- Frais d'équipements : matériels, aménagement intérieur, petits matériels (Investissement en matériel pour cuisiner des produits frais (essoreuses, robot coupe légumes, éviers,...), lutter contre le gaspillage alimentaire, substituer les contenants en plastique, informer les usagers)
- Investissement immatériel (logiciels de suivi, réalisation de supports de communication...) des prestations intellectuelles (accompagnement, bureau d'études, audits, formation des personnels...).

#### Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action
- Les projets de réhabilitation de bâtiments vacants et les emprises foncières déjà artificialisées seront priorités
- Le projet prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales
- Les projets présentant une démarche énergétique et climatique bas-carbone (intégration d'une consommation de chaleur d'origine renouvelable (chaudière bois, solaire thermique, ...) et/ou la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) et/ou l'utilisation de matériaux biosourcés) seront priorités

#### Poids financier prévisionnel /projets total

1 projet agricole communal identifié  
 1 projet de légumerie intercommunal  
 1 projet de construction d'un bâtiment communautaire pour le développement d'une activité maraîchère biologique en chantier d'insertion  
 2 projets de cuisine centrale (communale et intercommunale)  
 1 projet de construction restaurant scolaire  
 1 projet d'acquisition foncière intercommunal et accompagnement à l'installation

#### Modalités de financement

##### Enveloppe financière mobilisable:

DSIL-DETR  
 Dispositif Etat Fond friche recyclage foncier  
 DRAAF –dispositif PAT et cantines scolaires  
 Etc.

#### Recensement 2021

Mesure 14 - Cantines Scolaires  
 Accompagnement à la préparation d'un appel d'offres au lancement d'un nouveau marché public Pluherlin  
 Développer l'utilisation de légumes frais. Lutter contre le gaspillage Questembert  
 DETR  
 LAUZACH : réhabilitation extension du bâtiment en boulangerie

#### Indicateurs d'évaluation proposés

##### Indicateurs PLUi

Surface agricole utile  
 Nombre d'exploitations accompagnées  
 Nombre de changements de destination

##### Indicateurs PCAET

Surface de terres préemptées (en hectare)  
 Nombre d'agriculteurs s'étant installés après préemption des terres par la collectivité  
 Nombre d'exploitations agricoles soutenus commercialisant en circuits-courts

Evolution de la part liée à l'emploi agricole sur le territoire (%)  
Part annuelle des communes accompagnées pour les cantines (%)

**Indicateurs EMPLOIS/relance économique**

Nombre d'emplois créés  
Nombre d'entreprises créées

## Orientation 2 : Habiter et dynamiser durablement nos centralités

Fiche action n°3 : Centralité: Requalification cœur de Bourg programme de travaux avec vocation multiple  
commerce habitat recyclage foncier

### Objectifs stratégiques

#### Prescription PLUi

#### RELOCALISER LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL

6. SE DONNER DE NOUVELLES PRIORITES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT URBAIN

7. ACCOMPAGNER LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

#### PCAET

AXE 10 – INTÉGRER SYSTEMATIQUEMENT LES QUESTIONS CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Action n°29 – Veiller à limiter la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Action n°30 – Adapter l'aménagement urbain et les bâtiments aux enjeux Climat, Air et Energie

### Type de projets éligibles

- Etudes préalable qui participent à la rénovation urbaine : Plan de référence communal, études stratégiques de planification, d'animations
- Projets localisés en centre-ville ou centre-bourg et dans les champs qui concourent à dynamiser un centre : habitat, espace public, commerce, animation, mobilités, culture, patrimoine, vie associative, sportive et enjeux de transitions numérique et environnementale, tiers lieux, espace co-working, etc.  
Le projet examiné ne porte pas uniquement sur l'acquisition foncière et/ou immobilière, la dépollution et/ou la déconstruction mais bien sur un projet d'investissement global défini de dynamisation de la centralité.  
Si la demande de subvention ne porte que sur les dépenses préalables (par ex., l'acquisition et la remise en état du terrain), une garantie sur la réalisation effective du projet sera alors demandée.
- Projets et études opérationnelles dans le cadre du dispositif Petites villes de demain
- Des projets d'aménagement à l'échelle d'un îlot ou d'un quartier
- Opérations de maintien d'une dynamique commerciale dans les centres-bourgs

### Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, établissements publics, bailleurs sociaux, associations

### Dépenses éligibles

- Etudes
- Prestation externes
- Acquisition
- Honoraires
- Travaux démolition / construction / reconstruction / Rénovation / réhabilitation

### Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action
- Les projets de réhabilitation de bâtiments vacants et les emprises foncières déjà artificialisées seront priorités
- Le projet prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales
- Les projets présentant une démarche énergétique et climatique bas-carbone (intégration d'une consommation de chaleur d'origine renouvelable (chaudière bois, solaire thermique, ...) et/ou la production d'énergie renouvelable

(panneaux photovoltaïques) et/ou l'utilisation de matériaux biosourcés) seront priorités

Pour les projets de réhabilitation : la définition du programme de travaux devra obligatoirement s'appuyer sur un audit énergétique

- Le projet devra être concerté et permettre la participation des habitants / usagers
- Le projet intègre les orientations de la Convention cadre de développement économique avec la Région Bretagne
- Le projet intègre les orientations des études de planification du dispositif Petites villes de Demain pour les communes concernées

#### **Poids financier prévisionnel /projets total**

1 étude communale identifiée

4 projets communaux aménagement urbain et Habitat pré identifiés

Plus de 2 000 000€

#### **Modalités de financement**

##### **Enveloppe financière mobilisable:**

Accompagnement technique - Dispositif Petites villes de demain -EPF

Banque des territoires

DSIL -DETR

Dispositif Etat Fond friche recyclage foncier ou AAP ADEME sols pollués

Région Bretagne

CD 56 établissements pour les séniors, itinéraire cyclable, rénovation des logements insalubres, programme de solidarité territoriale, maison d'assistante maternels, équipements sportif, socio-éducatifs et culturel, LLS public, ...)

ADEME Plan d'investissement d'avenir éco-conception

Etc.

##### **Accompagnement technique :**

Dispositif Petites villes de demain

EPF

Etc.

#### **Recensement 2021**

##### **DETR**

BERRIC : rénovation de l'église St Thuriau

SAINT GRAVE : Reprise toiture d'un bâtiment communal (salle associations-médiathèque)

SI ECOLES MALANSAC/CADEN : travaux dans l'école et sécurisation

#### **Indicateurs d'évaluation proposés**

##### **Indicateurs PLUi**

Nombre de logements construits

Nombre d'hectares consommé par an

Nombre d'équipements par type de polarité

##### **Indicateurs PCAET**

Part Surface artificialisée

Pourcentage des dents creuses urbanisées (%)

Nombre et type d'aménagements créés pour lutter contre les effets « d'îlots de chaleur urbain »

#### **Indicateurs EMPLOIS/relance économique**

Nombre d'emplois créés

Nombre d'entreprises créées



## Orientation 2 : Habiter et dynamiser durablement nos centralités

### Fiche action n°4 : habitat: construction – rénovation de Logements sociaux

#### Objectifs stratégiques

##### Prescription PLUi

#### ADAPTER LE PARC DE LOGEMENTS A LA DIVERSIFICATION DES TRAJECTOIRES RESIDENTIELLES

19. FACILITER LES PARCOURS RESIDENTIELS AU SEIN DE QUESTEMBERT COMMUNAUTE

20. VERS UNE MONTEE EN GAMME DE L'OFFRE DE LOGEMENTS : DES OPERATIONS URBAINES DE QUALITE, QUI VALORISENT LA « VIE A LA CAMPAGNE »

##### Objectif PCAET

#### AXE 7 – ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ET FAVORISER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS

Action n°23 – Massifier la rénovation énergétique de l'habitat privé

#### Type de projets éligibles

- Études préalables qui participent à la rénovation urbaine
- Opérations de rénovation thermique et énergétique des logements sociaux, logements de travailleurs saisonniers, foyer de jeunes travailleurs, habitat inclusif
- Opérations de démolition/reconstruction de logements sociaux en rénovation urbaine et en centre bourgs favorisant la mixité sociale et création de logements locatifs sociaux neufs en renouvellement urbain

#### Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, bailleurs sociaux

#### Dépenses éligibles

- Etudes
- Prestation externes
- Acquisition
- Honoraires
- Travaux démolition / construction / reconstruction / Rénovation / réhabilitation

#### Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action
- Les projets de réhabilitation de bâtiments vacants et les emprises foncières déjà artificialisées seront priorités
- Le projet prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales
- Les projets présentant une démarche énergétique et climatique bas-carbone (intégration d'une consommation de chaleur d'origine renouvelable (chaudière bois, solaire thermique, ...) et/ou la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) et/ou l'utilisation de matériaux biosourcés) seront priorités
- Pour les projets de réhabilitation : la définition du programme de travaux devra obligatoirement s'appuyer sur un audit énergétique
- Le projet devra être concerté et permettre la participation des habitants / usagers

**Poids financier prévisionnel total**

3 projets de création de logements sociaux communaux pré identifiés

2 projets de rénovation de logements sociaux pré identifiés (communaux et intercommunaux)

**Modalités de financement****Enveloppe financière mobilisable:**

- ANAH
- Banque des territoires
- DSIL/DETR
- Dispositif Etat Fond friche recyclage foncier
- Région Bretagne
- CD 56 rénovation des logements sociaux
- EPF
- Etc.

**Accompagnement technique :**

- Dispositif Petites villes de demain
- EPF
- CAUE
- ADEME
- Etc.

**Recensement 2021**

/

**Indicateurs d'évaluation proposés****Indicateurs PLUi**

Nombre de logements construits

Nombre d'hectares consommé par an

**Indicateurs PCAET**

Suivi des consommations d'énergie par secteur (GWh)

Suivi des émissions de GES par secteur (kt CO2e)

Suivi des émissions de polluants atmosphériques par secteur (t)

**Indicateurs EMPLOIS/relance économique**

Nombre d'emplois créés

Nombre d'entreprises créées

## Orientation 2 : Habiter et dynamiser durablement nos centralités

### Fiche action n°5 : Espace public et sécurisation

#### Objectifs stratégiques

##### PLUi

##### RELOCALISER LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL

6. SE DONNER DE NOUVELLES PRIORITES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT URBAIN

7. ACCOMPAGNER LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

##### PLACER LA NOTION DE PROXIMITE AU COEUR DE LA STRATEGIE DE DEPLACEMENT

8. STRUCTURER L'OFFRE DE DEPLACEMENT

9. LIMITER L'ETALEMENT URBAIN EN RENFORÇANT LES CENTRALITES

##### PCAET

AXE 6 – DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES

Action n°18 - Systématiser l'intégration de la mobilité alternative dans l'aménagement urbain

#### Type de projets éligibles

- Etude communale plan de circulation globale
- Requalification d'espace public, réaménagement de places et sécurisation de voies dans un périmètre resserré à enjeux

#### Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes

#### Dépenses éligibles

- Etudes
- Prestation externes
- Acquisition
- Honoraires
- Travaux aménagement espace et voirie

#### Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action
- Le projet prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales
- Le projet intègre les préconisations stationnements et mobilité douce des documents stratégiques du territoire.
- Le projet devra être concerté et permettre la participation des habitants / usagers
- Prise en compte de la biodiversité : choix de plantation essence locale, qui consomme peu d'eau, réflexion l'imperméabilisation des sols-Végétalisation des espaces publics

**Poids financier prévisionnel /projets total**

- 3 projets de sécurisation d'entrée de bourg recensés
- 1 projets d'aménagement / requalification d'espace publique
- 4 projets de liaisons cyclables / cheminements doux en cœur de bourg

**Modalités de financement****Enveloppe financière mobilisable:**

- Banque des territoires
- DSIL -DETR
- Dispositif Etat Fond friche recyclage foncier
- Région Bretagne
- CD 56 itinéraire cyclable et programme de solidarité territoriale
- EPCI compétence AOM
- Etc.

**Accompagnement technique :**

- Dispositif Petites villes de demain
- EPF
- CAUE espace public
- Etc.

**Recensement 2021****DETR**

- ROCHEFORT EN TERRE : restauration du mur de soutènement (route, enclos cimetière)
- LA VRAIE CROIX : Sécurisation des abords de la salle polyvalente

**Indicateurs d'évaluation proposés****Indicateurs PLUi**

Nombre de kilomètre de pistes cyclables fonctionnels et de loisirs

**Indicateurs PCAET**

- Linéaire de cheminements piétons (km)
- Linéaire de pistes cyclables (km)
- Nombre d'outils de modération de vitesse par an
- Nombre annuel de zones dangereuses sécurisées

**Indicateurs EMPLOIS/relance économique**

- Nombre d'emplois créés
- Nombre d'entreprises créées

### Orientation 3 : Inscrire le territoire dans la transition écologique

#### Fiche action n°6 : Rénovations énergétiques des bâtiments publics

##### Objectifs stratégiques

###### INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

21. ASSURER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES, SOURCE D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE, DE CREATION D'EMPLOIS LOCAUX ET D'AMELIORATION DE L'EFFICACITE CLIMATIQUE

22. AGIR EN LA MATIERE SUR LE PARC DE LOGEMENTS

###### PCAET

AXE 3 - ETRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITES

Action n°5 – Adopter une stratégie de sobriété énergétique sur le patrimoine de Questembert Communauté et de ses communes

##### Type de projets éligibles

Opérations de rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics : les équipements scolaires et périscolaires, les équipements sportifs et culturels, autres bâtiments administratifs

##### Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes

##### Dépenses éligibles

- Études préalables énergétiques répondant à un cahier des charges (type ADEME)
- Travaux concourant à la performance énergétique du bâtiment et la préservation des ressources en eau

##### Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action
- le projet porte sur une opération globale et intégrée de réhabilitation du bâtiment
- le projet présente un gain minimum de 30%
  - o des émissions de gaz à effet de serre
  - o de la consommation en énergie primaire
- La définition du programme de travaux devra obligatoirement s'appuyer sur un audit énergétique

##### Poids financier prévisionnel total

12 projets communaux de rénovation énergétique pré identifiés

3 projets de rénovation énergétique d'équipement intercommunaux identifiés

### **Modalités de financement**

#### **Enveloppe financière mobilisable:**

- DSIL/DETR
- ADEME
- Région Bretagne
- Etc.

#### **Accompagnement technique :**

- Morbihan énergies
- Etc.

### **Recensement 2021**

#### **DSIL Rénovation énergétique**

MALANSAC Rénovation énergétique du centre associatif  
ROCHEFORT EN TERRE Rénovation énergétique de la mairie  
LARRE Remplacement de la chaudière fioul de la mairie cantine par une chaudière à granulés  
QUESTEMBERG restructuration réhabilitation mises aux normes et rénovation énergétique de l'école élémentaire  
PLUHERLIN rénovation du vestiaire de foot

#### **DSIL 2021 classique**

QUESTEMBERG restructuration réhabilitation mises aux normes et rénovation énergétique de l'école élémentaire

### **Indicateurs d'évaluation proposés**

#### **Indicateurs PLUi**

Consommation d'énergie par secteur

#### **Indicateur PCAET**

Part annuelle des bâtiments publics ayant bénéficié d'audits énergétiques (%)  
Nombre de bâtiments publics pouvant atteindre un gain énergétique important après travaux (entre 30 à 50%)  
Suivi des consommations d'énergie par secteur (GWh)  
Suivi des émissions de GES par secteur (kt CO2e)  
Suivi des émissions de polluants atmosphériques par secteur (t)

### **Indicateurs EMPLOIS/relance économique**

Nombre d'emplois créés  
Nombre d'entreprises créées

### Orientation 3 : Inscrire le territoire dans la transition écologique

#### Fiche action n°7 : Production d'énergies renouvelables

##### Objectifs stratégiques

###### PLUi

###### INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

21. ASSURER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES, SOURCE D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE, DE CREATION D'EMPLOIS LOCAUX ET D'AMELIORATION DE L'EFFICACITE CLIMATIQUE

22. AGIR EN LA MATIERE SUR LE PARC DE LOGEMENTS

###### PCAET

AXE 3 - ETRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITES

Action n°6 – Déployer des installations d'énergies renouvelables sur le patrimoine bâti communal et intercommunal

AXE 8 – SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Action n°25 – Structurer le développement des énergies renouvelables et faciliter l'implication citoyenne

Action n°26 – Assurer un mix d'énergie renouvelable pour tendre vers un Territoire à Énergie Positive

Schéma Directeur des Energies Renouvelables à venir

##### Type de projets éligibles

- Études sur le potentiel local ENR : bois énergie - méthanisation –éolien...
- Installations en énergies renouvelables sur les équipements publics
- Réseaux de chaleur issue de l'énergie renouvelable entre plusieurs équipements
- Projets innovants de production d'électricité renouvelable

##### Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, établissements publics, organismes consulaires, syndicats intercommunaux, associations

##### Dépenses éligibles

- Études de faisabilité, diagnostic/état des lieux, études prospectives, juridiques
- Travaux directs concourant à l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables (équipements et ses réseaux)
- Frais d'équipements : matériels et logiciels informatiques, supports pédagogiques, petits matériels
- Prestation externe
- Frais de communication

##### Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action
- Les bâtiments peu performants thermiquement ne seront pas éligibles
- Les investissements devront faire l'objet d'une étude de faisabilité préalable justifiant de l'intérêt de l'équipement et une étude de l'approvisionnement
- Les projets présentant une démarche énergétique et climatique bas-carbone (intégration d'une consommation de

chaleur d'origine renouvelable (chaudière bois, solaire thermique, ...) et/ou la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) et/ou l'utilisation de matériaux biosourcés) seront priorités

#### **Poids financier prévisionnel total**

5 projets communaux de production d'énergie renouvelable identifiés  
1 projet éolien identifié

#### **Modalités de financement**

##### **Enveloppe financière mobilisable:**

- DSIL/DETR
- Fonds chaleur ADEME
- Région Bretagne
- Morbihan Energies
- Etc.

##### **Accompagnement technique :**

- Morbihan énergies
- Etc.

#### **Recensement 2021**

Schéma directeur des énergies à moyen terme

#### **Indicateurs d'évaluation proposés**

##### **Indicateurs PLUi**

Répartition du mix énergétique Région

Consommation d'énergie par secteur

Nombre de déclaration de travaux ou de permis de construire portant notamment sur l'installation d'énergies renouvelables

##### **Indicateur PCAET**

- Nombre de projets EnR financés
- Nombre de nouveaux actionnaires par an à la SAS Questembert Communauté Énergie
- Part de la collectivité dans le capital d'un projet éolien (%)
- Suivi annuel de la production d'énergie renouvelable sur le territoire par type d'énergie (GWh)

#### **Indicateurs EMPLOIS/relance économique**

Nombre d'emplois créés

Nombre d'entreprises créées

## Orientation 3 : Inscrire le territoire dans la transition écologique

### Fiche action n°8 : Mobilité durable

#### Objectifs stratégiques

##### PLUi

#### PLACER LA NOTION DE PROXIMITE AU COEUR DE LA STRATEGIE DE DEPLACEMENT

8. STRUCTURER L'OFFRE DE DEPLACEMENT

10. DEVELOPPER LES LIAISONS DOUCES INFRA-COMMUNALES SECURISEES

11. AMENAGER DES POINTS DE RENCONTRE DANS LES CENTRES-BOURGS COMME POLE D'ECHANGES MULTIMODAUX SECONDAIRES

12. REPENSER L'ORGANISATION DU STATIONNEMENT POUR REDONNER UNE PLACE PRIVILEGIEE A L'ENSEMBLE DES MODES DE DEPLACEMENTS

##### PCAET

AXE 3 - ETRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITES

Action n°8 – Développer la pratique de la mobilité décarbonée

AXE 6 – DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES

Action n°18 - Systématiser l'intégration de la mobilité alternative dans l'aménagement urbain

Action n°19 – Déployer des infrastructures de mobilité alternative

Action n°20 - Déployer des services de mobilité alternative

Action n°21 – Promouvoir les mobilités alternatives

Action n°22 – Développer les carburants alternatifs

#### Type de projets éligibles

- Soutien aux projets de déploiement de bornes de rechargement, stations d'avitaillement...
- Déploiement de véhicules hydrogène dans des flottes professionnelles, pour le transport de personnes ou de marchandises
- Mise en œuvre d'actions partenariales pour le développement des énergies innovantes dans les transports de personnes, de marchandises, etc.
- Renouvellement de flotte de bus par des bus électriques
- Etude de faisabilité
- Aménagement d'aires multimodales
- Aménagement d'aires de covoiturage
- Équipements secondaires intermédiaires permettant le rabattement vers les gares
- Création de services auto partage

#### Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, entreprises, syndicats

#### Dépenses éligibles

- Études préalables
- Travaux et aménagement
- Investissements concourant au verdissement des transports

#### Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action

#### Poids financier prévisionnel total

A définir

#### Modalités de financement

##### Enveloppe financière mobilisable:

- DSIL/DETR
- Dispositif national Fond de mobilité active
- Région Bretagne
- Morbihan Énergie
- ADEME Plan d'investissement d'avenir AAP Écosystèmes territoriaux hydrogène et Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène
- Etc.

#### Recensement 2021

DSIL exceptionnelle 2020 – Stationnement vélos sécurisé dans les gares du territoire (Questembert et Malansac)

#### Indicateurs d'évaluation proposés

##### Indicateurs PLUi

Part modale des différents modes de transport sur le territoire pour les transports de voyageurs

Nombre d'aires de covoiturage et nombre de places

##### Indicateurs PCAET

Suivi annuel de la production d'énergie renouvelable sur le territoire par type d'énergie (GWh)

Niveau de production d'hydrogène sur le territoire (kWh) par an

#### Indicateurs EMPLOIS/relance économique

Nombre d'emplois créés

Nombre d'entreprises créées/soutenus

### Orientation 3 : Inscrire le territoire dans la transition écologique

#### Fiche action n°9 : Plan Vélo sections communales et intercommunales

##### Objectifs stratégiques

###### PLUi

###### PLACER LA NOTION DE PROXIMITE AU COEUR DE LA STRATEGIE DE DEPLACEMENT

8. STRUCTURER L'OFFRE DE DEPLACEMENT

10. DEVELOPPER LES LIAISONS DOUCES INFRA-COMMUNALES SECURISEES

11. AMENAGER DES POINTS DE RENCONTRE DANS LES CENTRES-BOURGS COMME POLE D'ECHANGES MULTIMODAUX SECONDAIRES

12. REPENSER L'ORGANISATION DU STATIONNEMENT POUR REDONNER UNE PLACE PRIVILEGIEE A L'ENSEMBLE DES MODES DE DEPLACEMENTS

###### PCAET

AXE 6 – DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES

Action n°18 - Systématiser l'intégration de la mobilité alternative dans l'aménagement urbain

Action n°19 – Déployer des infrastructures de mobilité alternative

Action n°20 - Déployer des services de mobilité alternative

Action n°21 – Promouvoir les mobilités alternatives

Action n°22 – Développer les carburants alternatifs

##### Schéma directeur cyclable

##### Type de projets éligibles

- Création d'aménagements cyclables à vocation intercommunale /départementale
- Travaux d'aménagement de bandes cyclables, de sécurisation de traversée de carrefours sur les axes structurants
- Offre de service abris vélos sécurisés, mise en place de bornes ou casiers pour vélos, de signalétique de rabattement et directionnelle sur les voies cyclables.
- Installation de bornes de rechargement de vélos électriques.
- Etude communale plan de circulation globale
- Programme d'investissement cyclable cœur de bourg
- Etudes, animations

##### Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, associations

##### Dépenses éligibles

- Travaux d'Aménagement
- Frais d'équipements : matériels, aménagement intérieur, supports pédagogiques, petits matériels
- Études de faisabilité/diagnostics
- Outils de communication
- Prestations externes

**Critères d'intervention prioritaire**

- Les projets intègrent les orientations du Schéma directeur cyclable
- Le projet devra être concerté et permettre la participation des habitants / usagers

**Poids financier prévisionnel total**

4 projets de création de liaisons douces communales  
Projets intercommunaux de voies cyclables et acquisition vélo électrique

**Modalités de financement****Enveloppe financière mobilisable:**

- DSIL/DETR
- Dispositif national Fond de mobilité active
- Région Bretagne
- ADEME
- Etc.

**Recensement 2021**

Questembert Communauté/Stationnement vélos sécurisé dans les gares du territoire (Questembert et Malansac)

**Indicateurs d'évaluation proposés****Indicateurs PLUI**

Nombre de kilomètre de pistes cyclables fonctionnels et de loisirs

**Indicateurs PCAET**

Linéaire de cheminements piétons (km)  
Linéaire de pistes cyclables (km)  
Nombre d'outils de modération de vitesse par an  
Nombre annuel de zones dangereuses sécurisées

**Indicateurs EMPLOIS/reliance économique**

Nombre d'emplois créés  
Nombre d'entreprises créées/soutenus

### **Orientation 3 : Inscrire le territoire dans la transition écologique**

#### **Fiche action n°10 : Gestion intégrée de la ressource en eau**

##### **Objectifs stratégiques**

###### **SAGE Vilaine**

Limiter les rejets d'assainissement et les réduire dans les secteurs prioritaires  
Sécuriser la production et la distribution d'eau potable  
Informier sur les consommations sur les ressources en eau potable

###### **LES ZONES HUMIDES**

Orientation 1 : Marquer un coup d'arrêt à la destruction des zones humides  
Orientation 2 : Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme  
Orientation 3 : Mieux gérer et restaurer les zones humides

###### **LES COURS D'EAU**

Orientation 1 : Connaître et préserver les cours d'eau  
Orientation 2 : Reconquérir les fonctionnalités des cours d'eau en agissant sur les principales causes d'altération  
Orientation 3 : Mieux gérer les grands ouvrages  
Orientation 4 : Accompagner les acteurs du bassin

###### **LES PEUPELEMENTS PISCICOLES.**

Orientation 1 : Préserver et favoriser le développement des populations de poissons grands migrateurs  
Orientation 2 : Préserver et restaurer les populations piscicoles holobiotiques

###### **LA BAIE DE VILAINE**

Orientation 1 : Assurer le développement durable de la baie  
Orientation 2 : Reconquérir la qualité de l'eau  
Orientation 3 : Réduire les impacts liés à l'envasement

###### **PRÉVENIR LE RISQUE D'INONDATIONS**

Orientation 1 : Améliorer la connaissance et la prévision des inondations  
Orientation 2 : Renforcer la prévention des inondations  
Orientation 3 : Protéger et agir contre les inondations  
Orientation 4 : Planifier et programmer les actions

###### **PCAET**

###### **AXE 3 - ETRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITES**

Action n°10 – Préserver la ressource en eau

###### **AXE 11 – PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU POUR LIIMITER LES CONFLITS D'USAGE A VENIR**

Action n°31 – Accompagner la préservation de la ressource en eau par les acteurs économiques

Action n°32 – Sensibiliser les particuliers à la préservation de la ressource en eau

###### **Trame verte et bleu – Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan**

##### **Type de projets éligibles**

- Etudes et schéma directeur de préservation de la ressource en eau
- Projet de gestion intégrée et raisonnée des eaux pluviales
- Projet de valorisation de la ressource en eau et de la biodiversité
- Projet Trame verte et bleu : opérations de restauration morphologique des cours d'eau, de continuités écologiques (aquatiques et terrestres), de restauration du fonctionnement des zones humides.
- Intervention sur ouvrage
- Actions de curage –Etat d'envasement -

Les Projets de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de modernisation des équipements de traitement des eaux usées  
les Projets d'extension / création unité production eau potable pourront être intégrés à la liste des projets éligibles lors d'une  
prochaine révision

#### Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, syndicats

#### Dépenses éligibles

- Etudes préalables et études stratégiques
- Etudes et travaux de gestion des eaux pluviales
- Prestations externes –accompagnement
- Aménagement d'espace naturel

#### Critères d'intervention prioritaire

- Le projet intègre les orientations des documents cadre

#### Poids financier prévisionnel –projets total

En cours de définition

#### Modalités de financement

##### Enveloppe financière mobilisable:

- DSIL
- Agence de l'eau
- OFB
- Dispositifs Natura 2000
- EPTB Vilaine
- Etc.

##### Accompagnement technique :

- PNR

#### Recensement 2021

Projets communaux de gestion des eaux pluviales  
Projet de restauration d'un corridor écologique

#### Indicateurs d'évaluation proposés

##### Indicateurs PLUi

##### Réseau hydrographique

Qualité des principaux cours d'eau et masses d'eau souterraines  
Surface de captage d'eau potable artificialisée

##### A la révision

##### Eaux usées

Nombre de stations en surcharge organique et/ou hydraulique

##### Eaux pluviales

Nombres de SDAP réalisés ou en cours

**Eau potable**

Volume total annuel consommé (domestique + industriels + communes)

Rendement des réseaux d'eau potable

Evolution du stock d'eau potable dans les réserves

**Indicateurs EMPLOIS/relevance économique**

Nombre d'emplois créés

Nombre d'entreprises créées

## **Orientation 4 : Accompagner les évolutions démographiques par une offre de service renforcée**

Fiche action 11: Equipement de proximité - Service essentiel

### **Objectifs stratégiques**

#### **PLUi**

#### **PLACER LA NOTION DE PROXIMITE AU COEUR DE LA STRATEGIE DE DEPLACEMENT**

8. STRUCTURER L'OFFRE DE DEPLACEMENT

9. LIMITER L'ETALEMENT URBAIN EN RENFORÇANT LES CENTRALITES

#### **OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE**

16. DONNER LES MOYENS A QUESTEMBERT COMMUNAUTE D'OFFRIR UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR LES VISITEURS, LES HABITANTS ET LES FUTURS HABITANTS

17. ADAPTER ET STRUCTURER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES AUX BASSINS DE VIE LOCAUX

#### **PCAET**

#### **AXE 3 - ETRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITES**

Action n°5 – Adopter une stratégie de sobriété énergétique sur le patrimoine de Questembert  
Communauté et de ses communes

Action n°6 – Déployer des installations d'énergies renouvelables sur le patrimoine bâti communal et intercommunal

Action n°9 – Augmenter la capacité de stockage carbone et préserver la biodiversité

Action n°10 – Préserver la ressource en eau

### **Type de projets éligibles**

- Rénovation, extension et construction d'équipements publics essentiels enfance jeunesse, tels que des écoles, ALSH, multi accueil, pôle enfance jeunesse
- Restaurants scolaires (dont la rénovation acoustique)

### **Type de bénéficiaires**

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes

### **Dépenses éligibles**

- Etudes
- Prestation externes
- Acquisition
- Honoraires
- Travaux démolition
- Travaux de construction / rénovation
- Frais d'équipements : matériels et logiciels informatiques, aménagement intérieur, supports pédagogiques, petits matériels

### **Critères d'intervention prioritaire**

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action
- Les projets de réhabilitation de bâtiments vacants et les emprises foncières déjà artificialisées seront priorités
- Le projet prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales
- Les projets présentant une démarche énergétique et climatique bas-carbone (intégration d'une consommation de chaleur d'origine renouvelable (chaudière bois, solaire thermique, ...) et/ou la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) et/ou l'utilisation de matériaux biosourcés) seront priorités

### Poids financier prévisionnel total – Nombre de projets recensés

- 1 projet de construction restaurant scolaire
- 3 projets d'équipements communaux petite enfance

### Modalités de financement

#### Enveloppe financière mobilisable:

- DSIL/DETR
- ARS – projets petite enfance
- CAF
- DRAAF-ADEME (dispositifs gaspillage alimentaire et LOI EGALIM)
- CD 56 équipement sportif
- Région Bretagne
- Etc.

#### Accompagnement technique :

- CAUE
- Etc.

### Recensement 2021

#### Relance DSIL rénovation énergétique

LARRE Remplacement de la chaudière fioul de la mairie cantine par une chaudière à granulés  
QUESTEMBERG restructuration réhabilitation mises aux normes et rénovation énergétique de l'école élémentaire  
DSIL classique : France services itinérante

#### Relance - Mesure cantine scolaire

Accompagnement à la préparation d'un appel d'offres au lancement d'un nouveau marché public Pluherlin  
Développer l'utilisation de légumes frais. Lutter contre le gaspillage Questemberg

#### DETR

LE COURS : construction de vestiaires de foot Kerolivier  
QUESTEMBERG : rénovation de la toiture du Dojo du complexe sportif Le Buttes  
LIMERZEL : aménagement d'une aire de jeux  
SM CENTRE DE SECOURS DE ROCHEFORT EN TERRE : extension et réaménagement du centre de secours

### Indicateurs d'évaluation proposés

#### Indicateurs PLUi

Nombre d'équipements par type de polarité

#### Indicateurs PCAET

Part annuelle des bâtiments publics ayant bénéficié d'audits énergétiques (%)  
Nombre de bâtiments publics pouvant atteindre un gain énergétique important après travaux (entre 30 à 50%) par an  
Suivi annuel des consommations d'énergie par secteur (GWh)  
Suivi annuel des émissions de GES par secteur (kt CO2e)  
Suivi annuel des émissions de polluants atmosphériques par secteur (t)

### Indicateurs EMPLOIS/relance économique

Nombre d'emplois créés  
Nombre d'entreprises créées



## Orientation 4 : Accompagner les évolutions démographiques par une offre de service renforcée

### Fiche action 12: Solidarité – Action sociale- Développement de services intermédiaires- Gens du Voyage

#### Objectifs stratégiques

##### PLUi

##### OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE

16. DONNER LES MOYENS A QUESTEMBERG COMMUNAUTE D'OFFRIR UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR LES VISITEURS, LES HABITANTS ET LES FUTURS HABITANTS

17. ADAPTER ET STRUCTURER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES AUX BASSINS DE VIE LOCAUX

##### PCAET

##### AXE 3 - ETRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITES

Action n°5 – Adopter une stratégie de sobriété énergétique sur le patrimoine de Questembert Communauté et de ses communes

Action n°6 – Déployer des installations d'énergies renouvelables sur le patrimoine bâti communal et intercommunal

Action n°8 – Développer la pratique de la mobilité décarbonée

Action n°9 – Augmenter la capacité de stockage carbone et préserver la biodiversité

Action n°10 – Préserver la ressource en eau

#### Type de projets éligibles

- Rénovation d'équipements culturels
- Emergence de projets artistiques culturels d'impact intercommunal (développement de la pratique, création d'espaces innovants, résidences artistiques...)
- Accompagnement au numérique (conseillers, accueil, etc.)
- Equipements publics intermédiaires dans les deux pôles principaux
- Centre intercommunal d'action sociale
- Création / rénovation de centres sociaux
- Création d'espace France service et d'une offre de services itinérante
- Création de maisons de santé et de centre de santé
- Projets de modernisation d'aire de gens du voyage

#### Type de bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics : intercommunalités, communes, associations

#### Dépenses éligibles

- Acquisition et réhabilitation de bâtiment
- Travaux de construction
- Aménagements extérieurs
- Matériels d'équipement, matériels et logiciels informatiques, aménagement intérieur, supports pédagogiques, petits matériels
- Etudes préalables rattachées à un projet d'investissement
- Vehicules...

#### **Critères d'intervention prioritaire**

- Le projet intègre les objectifs stratégiques de la fiche action
- Les projets de réhabilitation de bâtiments vacants et les emprises foncières déjà artificialisées seront priorités
- Le projet prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales
- Les projets présentant une démarche énergétique et climatique bas-carbone (intégration d'une consommation de chaleur d'origine renouvelable (chaudière bois, solaire thermique, ...) et/ou la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) et/ou l'utilisation de matériaux biosourcés) seront priorités
- Le projet devra être concerté et permettre la participation des habitants / usagers

#### **Création d'espace France services**

- le projet répond aux critères du label France services et s'intègre au maillage développé

#### **Création de Maison de santé pluriprofessionnelle**

- La maison de santé se situe dans un territoire présentant une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins (zone d'intervention prioritaire, zone d'accompagnement régional et zone d'accompagnement complémentaire du zonage médecin en vigueur arrêté par l'ARS)
- Un projet de santé a été élaboré par les professionnel·le·s de santé et approuvé par l'Agence Régionale de Santé (ARS)

#### **Centre de santé**

- Le centre de santé se situe dans un territoire présentant une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins (zone d'intervention prioritaire, zone d'accompagnement régional et zone d'accompagnement complémentaire du zonage médecin en vigueur arrêté par l'ARS)
- Atteste de la tentative de déploiement préalable sur le territoire des mesures incitatives existantes pour l'installation de médecins généralistes (projets d'exercice coordonné, maisons de santé, développement de la maîtrise de stage...) et de leur non-aboutissement ;
- Permet l'activité d'au moins 2 médecins pour assurer la continuité des soins

#### **Poids financier prévisionnel total – Nombre de projets recensés**

1 projet de centre intercommunal d'action sociale  
1 projet de rénovation de centre social  
1 Projet France service itinérant  
Projets d'aires d'accueil  
1 projet de maison médicale communale

#### **Modalités de financement**

##### **Enveloppe financière mobilisable:**

- DSIL/DETR
- ARS
- CD 56 équipement sportif et culturel
- Région Bretagne
- Etc.

#### **Recensement 2021**

Crédits Plan de Relance : Réhabilitation de l'aire de voyage de Questembert

DETR

QUESTEMBERT CTE : réfection de l'aire d'accueil des gens du voyage de Questembert (tranche 1)

QUESTEMBERT CTE : réfection de l'aire d'accueil des gens du voyage de Questembert (tranche 2)

#### **Indicateurs d'évaluation proposés**

##### **Indicateurs PLUi**

Nombre d'équipements par type de polarité

**Indicateurs PCAET**

Part annuelle des bâtiments publics ayant bénéficié d'audits énergétiques (%)

Nombre de bâtiments publics pouvant atteindre un gain énergétique important après travaux (entre 30 à 50%) par an

Suivi I des consommations d'énergie par secteur (GWh)

Suivi des émissions de GES par secteur (kt CO2e)

Suivi des émissions de polluants atmosphériques par secteur (t)

**Indicateurs EMPLOIS/relance économique**

Nombre d'emplois créés

Nombre d'entreprises créées



## **CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

**ANNEE**

**ENTRE**

**L'ÉTAT, représenté par M. Joël MATHURIN, préfet du Morbihan**

**Ci-après désigné par « l'État »**

**ET**

**Questembert Communauté, représenté par M. Patrice LEPENHUIZIC, président de Questembert Communauté**

**Ci-après désigné par « Questembert Communauté »**

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière X liste les actions à engager pour l'année X.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique «.....», signé le....., et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire X sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année X, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

### **ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en X**

Ces actions, qui seront à engager en X, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-projet qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en X est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire X, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
<b>Total crédits Etat sollicités par type de crédits</b>	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats X....	Autres (préciser)

#### **ARTICLE 5 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année X correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre X.

#### **ARTICLE 6 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à ..... , le

Le Président

Le Préfet

Annexe 1

**Titre du projet**

**Orientation stratégique et fiche action CRTE :**

**Localisation précise du projet**

**Description synthétique du projet**

*A préciser sur 10 lignes environ*

**Calendrier**

- **Date prévisionnelle de premier acte juridique (notification des marchés) :**
- **Date prévisionnelle de commencement de travaux :**
- **Date prévisionnelle de fin de travaux**
- **Date de délibération approuvant le projet et les dépenses, et la demande de financement :**

**Présentation du projet**

- **Éléments de contexte**
- **Objectifs**
- **Présentation succincte de l'opération (description des travaux et des dépenses)**

**Budget prévisionnel et plan de financement**

- **Coût prévisionnel global du projet (HT) :**
- **Montant de la subvention sollicitée :**
- **Montant sollicité / obtenu auprès de l'agence de l'eau :**
- **Autre subvention sollicitée :**
- **Autofinancement : taux en %**
- **Présentation des dépenses (détail par lots, études préalables, etc.) :**